

Permanences des élus

La municipalité, lors du conseil municipal du 9 décembre 2020, avait décidé de mettre en place une permanence des élus les 3^e samedis du mois entre 10 h et 12 h. La première a eu lieu le 20 février 2021. Au fil des mois, nous avons constaté que très peu d'habitants se sont déplacés. Sur les treize permanences organisées, seulement trois personnes sont venues. Le conseil municipal, lors de sa séance du 18 mai 2022, a donc décidé de ne pas poursuivre l'expérience.

L'agenda sortois

*Retrouvez ces informations sur notre site sort-en-chalosse.fr à la rubrique "Agenda et actualités" ou sur notre application *Intramuros* à la rubrique "Journal".*

5 août au 8 août

Fêtes patronales
(Comité des fêtes et associations)

3 septembre

Concert Scotch Mist (Cercle Sortois)

15 octobre

Concours en doublette/Coupe du club (Colverts Pétanque)

11 novembre

Commémoration armistice (Mairie et FNACA)

19 novembre

Concert Les Polis Sont Acoustiques (Cercle Sortois)

16 décembre

10^e anniversaire du cercle (Cercle Sortois)

17 décembre

Transversale des Fous (Fous'Les Sortoises)

Construction d'un logement communal

La municipalité a décidé de construire un logement à vocation locative sur le dernier terrain libre du lotissement Arriou du Bruca. Il s'agira certainement d'une maison de plein pied d'environ cent mètres carrés de type F4, avec garage. Le but est d'accueillir une famille avec enfants. Pour ce projet, un prêt de deux cent mille euros a été fait auprès de la Caisse d'Épargne à un taux fixe de 1,67 % sur une durée de 10 ans. Le cabinet d'architectes choisi pour mener à bien ce projet est T.A.G. à Habas. La prochaine étape sera le choix du plan de cette maison.





Le compte administratif

Le 23 mars 2022, le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2021 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 1 711 615 €

Impôts et taxes : 22,4 %

Dotations, subventions, participations : 15,5 %

Dépenses : 538 960 €

Charges de personnel : 48,2 %

Charges à caractère général : 28,5 %

Excédent : 937 003 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 302 492 €

Dépenses : 140 333 €

Emprunts : 52 %

Résultat : 162 159 €

LA DETTE AU 1ER JANVIER 2022

Le montant du capital restant à rembourser est de 780 085 €, soit 793 € par habitant.

Le montant global de l'annuité s'élève à 65 484 € pour 983 habitants, soit 66 € par habitant.

Vote des taux des taxes locales

Les taux d'imposition des deux taxes directes locales ont été reconduits à l'identique de l'année dernière, à savoir 36,20 % pour le foncier bâti et 72,85 % pour le foncier non-bâti.

Le Budget primitif 2022

Le budget primitif devait être voté avant le 15 avril 2022.

Après sa préparation par la commission Finances, il a été présenté et voté en conseil municipal le 13 avril 2022. Ce vote est l'aboutissement et la conclusion d'un lourd travail préparatoire de la commission des finances, du maire mais aussi de la secrétaire de mairie dont l'appui technique est nécessaire aux élus.

Ce budget s'équilibre à 1 853 354 € en fonctionnement et à 1 075 623 € en investissement, soit un total de 2 928 977 €.

Autorisations pour travaux

Depuis le 1er janvier 2022, plus besoin de vous déplacer dans vos mairies pour déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la réalisation de vos projets. L'ensemble des démarches liées à l'instruction des permis, déclarations et certificats s'effectue désormais en ligne sur une plateforme dédiée.

Dans notre bulletin municipal de juillet 2021, nous avons rédigé une rubrique sur les autorisations à demander lors des différents travaux que vous pouvez envisager pour votre logement.

Pour rappel :

Déclaration Préalable	Permis de construire
<ul style="list-style-type: none">• Création d'ouverture• Pose de panneaux solaires• Rénovation de toiture• Installation de fenêtre de toit• Construction d'une pergola• Construction abri de jardin, Carport de moins de 20 m2• Aménagement d'un garage en pièce habitable• Construction d'une véranda, terrasse couverte de moins de 20 m2 en zone U ou de moins de 40 m2 dans les autres zones• Édification, modification d'une clôture• Création ou modification de l'accès• Installation d'une piscine de 10 à 100 m2 sans couverture	<ul style="list-style-type: none">• Construction d'un abri de jardin, Carport de plus de 20 m2• Construction d'une véranda, terrasse couverte de plus de 20 m2 en zone U ou de moins de 40 m2 dans les autres zones• Installation d'une piscine de plus de 100 m2

À compter du 1er juillet 2022, la commune sera rattachée à l'ADACL (Agence d'Aide aux Collectivités Territoriales) pour l'instruction de ces demandes ADS.

Ces démarches dématérialisées sont possibles 24 h sur 24 et 7 jours sur 7. Il vous suffit de vous rendre sur la plateforme dématérialisée <https://ads.adacl40.fr//guichet-unique> pour y créer un compte de déposer vos demandes.



Étang de la Banère

À la demande de la municipalité, depuis septembre 2020, dans le cadre de leur formation, les étudiants en BTS Aménagement Paysager du C.F.A des Landes (Lycée agricole de Oereluy) ont réfléchi et formulé des projets de valorisation des abords de l'étang de la Banère.

La commission aménagement leur avait précisé ses attentes : améliorer la circulation autour de l'étang, proposer un mobilier adapté, mettre en valeur la plaque fossilifère et la source, respecter le cadre naturel et valoriser la flore et la faune autochtones. Le projet devait également être compatible avec la démarche communale zéro phyto et peu exigeant en entretien. Encadrés par leurs formateurs, les étudiants sont venus trois fois sur le site, par demi-groupe. Lors de leur première visite, ils ont établi un relevé des composantes de l'espace à aménager, avec lecture de paysage. La seconde visite a permis un re-

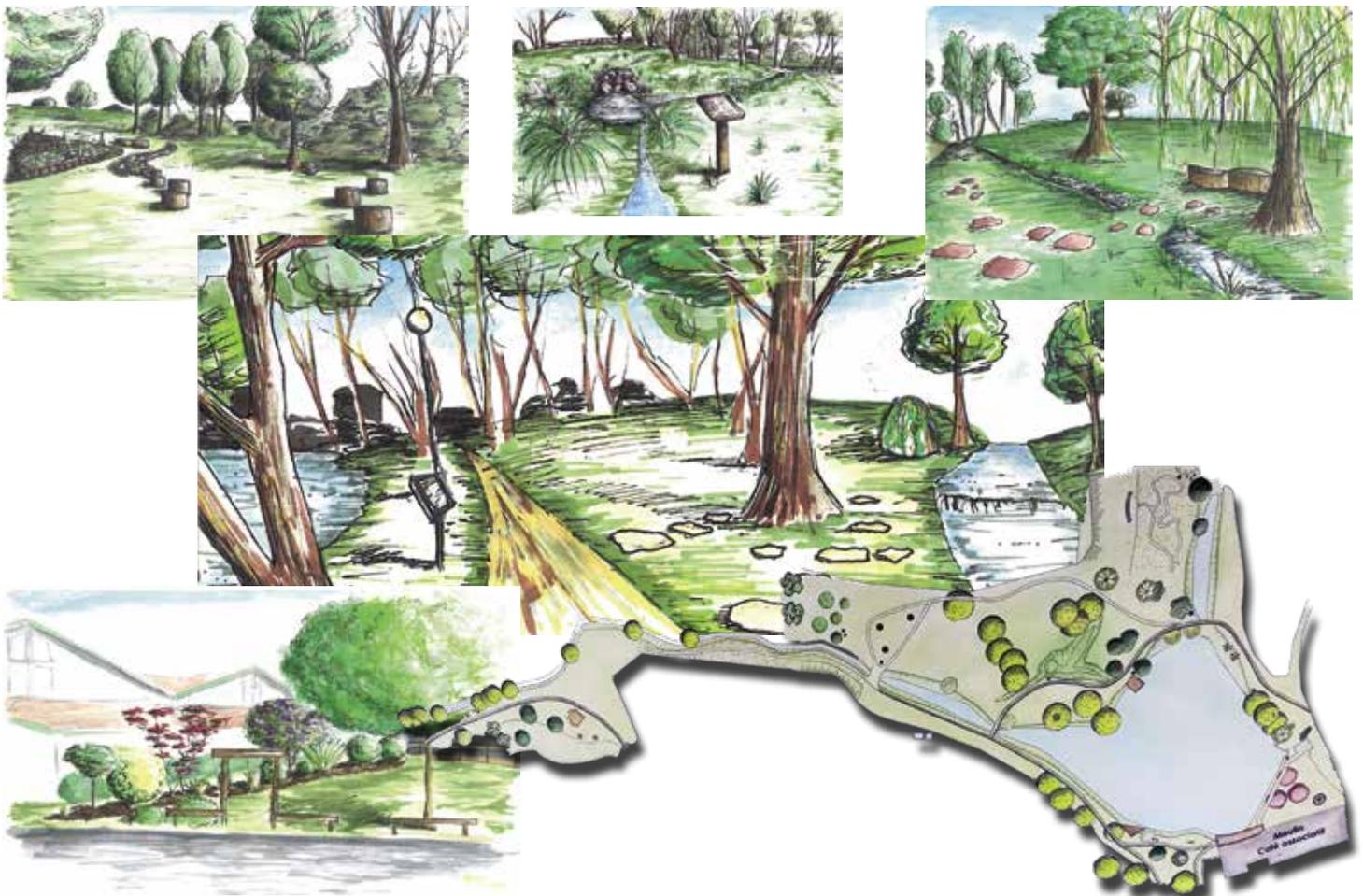
levé environnemental (faune, flore, typologie des sols, flore spontanée...). À chaque visite, ils ont rencontré Monsieur le maire, un élu en charge de la commission aménagement et Serge Castro Reis, responsable des espaces verts. A l'issue de la première année de travail, ils ont pu saisir les enjeux de l'aménagement du site. En seconde année, ils sont venus une dernière fois, pour établir un relevé topographique, leur permettant de réaliser un état des lieux. Enfin, de décembre 2021 à mai 2022, les étudiants ont travaillé à la formulation de propositions argumentées, à l'élaboration des documents graphiques de communication des projets (plans de masse, croquis, 3D, photomontages...), à la constitution des documents techniques de mise en œuvre (coupes et détails techniques, plans de plantation...) et ont dressé un quantitatif estimatif des fournitures du projet.

Six projets ont ainsi été présentés aux

élus, le mardi 3 mai 2022, dans l'amphithéâtre du lycée agricole. Des propositions diversifiées et enthousiasmantes ont été exposées, qui concernent, par exemple (mais la liste n'est pas exhaustive) : le cheminement (signalétique, accessibilité aux personnes à mobilité réduite), l'acquisition de mobilier urbain, des espaces de découverte de la faune et de la flore, de détente, de culture, de jeux, de jardin...

Les étudiants ont pour la plupart formulé des projets qui s'étendaient jusqu'à l'école, via le chemin des écoliers.

La commission et les employés communaux étudient de près les six propositions des étudiants, afin de retenir parmi elles les aménagements qui répondront le mieux aux attentes des sortois, pour la mise en valeur de ce lieu emblématique du village. Nous remercions vivement les étudiants pour ce travail abouti, ainsi que leurs formateurs.





Fin des travaux d'assainissement

Après douze mois de travaux, les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement collectif sont enfin terminés. Une réunion publique se tiendra courant septembre à la salle polyvalente de Sort en Chalosse afin de présenter aux futurs utilisateurs les modalités de raccordement aux réseaux. Une visite des ouvrages sera également prévue ce jour-là.

Concernant la zone Bourg, la station d'épuration des eaux usées est de 75EH (Équiva-

lent Habitants) avec environ 450 ml (mètre linéaire) de réseau gravitaire et 140 ml de réseau de refoulement, pour 14 branchements existants. Les réseaux et la micro station sont terminés. Le poste de refoulement au niveau de la salle polyvalente sera installée fin août.

Concernant le secteur Ouest, le bassin à filtres plantés de roseaux a une capacité de 300 EH, avec 3300 ml de réseau gravitaire, pour 84 branchements existants. Il

sera possible de créer un second bassin filtrant afin de doubler la capacité. Ces travaux ont commencé au mois de juin 2021. Les réseaux sont terminés. Les travaux de la station d'épuration ont repris en mai et seront réceptionnés en juillet. En mars 2022, les voiries ont été remises en état.

Nous remercions les riverains qui ont eu des difficultés de circulation lors des travaux pour leur patience et leur compréhension.



Solidarité avec l'Ukraine

Pour faire face à la crise humanitaire que connaît l'Ukraine en guerre, l'Association des Maires de France a mis en place un partenariat avec la Protection Civile pour récolter et centraliser les dons en vue d'apporter un soutien matériel de première nécessité aux réfugiés à la frontière entre la Pologne et l'Ukraine. Sur notre communauté Terres de Chalosse, la commune de Mugron a organisé une collecte intermédiaire qui a ensuite été apportée au siège de la Protection Civile à Aire-sur-l'Adour. Les dons répartis en trois thématiques : logistique, hygiène, secours, ont été déposés sous le porche de la mairie, suite à un flyer distribué par les élus dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Nous remercions chaleureusement les généreux donateurs. Deux conseillers municipaux sont allés déposer cette collecte à Mugron, le 12 mars.

Par ailleurs, la mairie de Sort a fait un don de mille euros (environ un euro par habitant) par le biais du Faceco (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales). Ce fonds permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crise humanitaire à travers le monde sous forme de dons financiers. Le Faceco est un fonds de concours géré par le centre de Crise et de Soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.



IntraMuros : Soyez informés de l'actualité de votre village

Associée au site Internet municipal, depuis le mois de janvier, l'application « IntraMuros » est active. Pour mémoire, elle vous permet de recevoir des notifications d'informations communales ou d'autres communes adhérentes et des alertes sur les manifestations de vos associations favorites. Vous pouvez aussi consulter un annuaire de numéros utiles (mairie, école...), le menu du restaurant scolaire ou encore des informations sur les associations.

Cette application totalement gratuite est téléchargeable sur "Play Store" pour Android et sur "Apple Store" pour Iphone.

Une fois le téléchargement effectué, recherchez puis sélectionnez Sort en Chalosse, et c'est parti !

Ensuite, tout fonctionne par un système d'abonnement gratuit :

- Dans "Réglage des notifications", vous pouvez choisir pour quel type d'informations communales vous souhaitez être alerté en activant les petites cloches sur la droite de l'écran. Les alertes majeures du département sont automatiquement activées.
- Il vous est aussi possible de vous abonner aux notifications des associations qui vous intéressent, via le bouton « Associations », toujours en activant les petites cloches.
- La navigation s'articule autour de quatre onglets situés en bas de l'écran :
 - Services : informations pratiques
 - Journal : actualités communales, intercommunales ou associatives
 - Agenda : manifestations prévues dans le village ou les alentours
 - Découvrir : des idées de balades et de lieux à visiter

Pour plus de facilité, une notice explicative plus détaillée, avec des captures d'écran, est disponible sur le site communal :

www.sort-en-chalosse.fr
dans la rubrique "Vie pratique"

Sort-en Chalosse est sur IntraMuros

Téléchargement gratuit

Votre territoire utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services de votre commune et des alentours !

Repas des aînés et vœux du maire

Cette année encore, pour la deuxième fois, les circonstances sanitaires ne nous ont pas permis d'organiser le traditionnel repas au cours duquel nos aînés se retrouvent dans une ambiance conviviale.

Le conseil municipal a donc distribué des colis gourmands à tous les Sortoises et Sortois de plus de 65 ans.

La cérémonie des vœux étant elle aussi annulée, des cartes de vœux ont été adressées à tous les habitants. Vos conseillers ont organisé ces distributions.

Nous espérons que vous avez apprécié ce geste amical.

Sort en Chalosse





Sietom : mise à disposition des composteurs

Les modalités de remise des kits de compostage (composteur + bio-seau) auprès des usagers ont évolué.

En effet, désormais, seuls les usagers primo-acquéreurs peuvent bénéficier d'un kit de compostage. Les demandes de renouvellement ne sont plus acceptées.

Pour les premières demandes, le kit sera remis gratuitement aux usagers suite à une sensibilisation obligatoire d'environ 1 h 30 sur le site du SIETOM de Chalosse à Caupenne ou à l'éco-lieu Jeanot à Rion des Landes.

Vous pouvez retrouver toutes les informations, et notamment les dates des prochaines sensibilisations, sur le site internet du Sietom : www.sietomchalosse.fr.

Les usagers peuvent y faire une demande de composteur et s'inscrire sur les dates de sensibilisations.



La Maison France Services

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, des espaces France Services ont ouvert sur le territoire français. La Communauté de Communes Terres de Chalosse a investi pour vous, et une maison France Services ouvrira ses portes à Montfort en Chalosse en début d'année 2023. Santé, famille, retraite, droit, logement, impôts, recherche d'emploi, conseiller numérique... La maison France Services vous accompagnera dans toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique installé à

Montfort, avec son annexe à Mugron. L'objectif est de proposer une offre élargie de services au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales. Les agents France Services seront formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle et vous accompagneront dans un lieu de vie agréable et convivial.

Au-delà des formalités administratives, vous aurez également accès à des postes informatiques en libre-service. Création

d'une adresse mail, impression ou scan, simulation d'allocations, création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne... les agents France Services vous accompagneront dans toutes ces démarches en ligne.

France services, c'est le retour du service public au cœur des territoires quel que soit l'endroit où vous vivez, à moins de 30 minutes de chez vous. Nous vous informons de la date et des horaires d'ouverture de la MFS.



Artisans, commerçants et autres prestataires de services sortois, soyez présents sur Intramuros

Si vous souhaitez que votre entreprise apparaisse sur notre application communale Intramuros, vous pouvez adresser un mail à la Mairie à l'adresse mairie@sort-en-chalosse.fr, avec comme objet "Intramuros commerce".

Nous avons besoin de vos coordonnées, votre logo ou une photo et un descriptif de votre activité.

Tous cela est totalement gratuit et permettra aux Sortoises et Sortois et aux habitants des communes alentours de connaître tous les services disponibles sur le territoire de notre village.



IntraMuros

Zoom sur... Daniel Barthe

Vous l'avez certainement croisé au cœur de notre village, près des massifs ou aux alentours de l'étang.

En effet, depuis le 1er avril, Daniel a été embauché en tant qu'employé municipal pour seconder Serge Castro Reis et Thierry Vis. Il a été recruté dans le cadre d'un contrat aidé "Parcours Emploi Compétences" pour 30 heures annualisées par semaine pour une durée de neuf mois. Il apporte une aide efficace pour l'entretien des massifs et des espaces verts et participe aux travaux courants des bâtiments communaux.

Daniel habite à Sort depuis de nombreuses années. Il a travaillé auparavant dans une entreprise de paysagisme de Gamarde puis à la commune de Saint Paul les Dax où il s'occupait des espaces verts. Il s'est rapidement intégré au sein de l'équipe technique.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du groupe de nos employés communaux.



Canicule

Depuis plusieurs années, la France connaît plusieurs épisodes de canicule qui engendrent une surmortalité chez les personnes vulnérables et notamment chez les personnes âgées. De plus, le phénomène de réchauffement climatique laisse présager une augmentation de l'intensité et de la fréquence de ces vagues de chaleur. L'anticipation est un facteur clé pour la gestion d'un épisode caniculaire.

Voici quelques conseils :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif : pas plus d'un litre et demi par jour pour les personnes les plus âgées (pas trop glacée)
- Privilégiez une alimentation de fruits et légumes, yaourts, riches en eau
- Rafraîchissez votre corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (climatisé ou rafraîchi)
- Évitez les efforts physiques
- Maintenez votre logement frais (fermez les fenêtres et les volets durant la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait frais)
- Donnez régulièrement des nouvelles à vos proches, et dès que nécessaire, osez demander de l'aide
- Prenez des nouvelles des personnes fragiles de votre entourage

En ces périodes de canicule, lors de la baignade :

- Soyez vigilants lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante : vous risquez un choc thermique. Vous pouvez perdre connaissance et vous noyer.
- En cours d'eau et plan d'eau : respectez toujours les interdictions de baignade et restez dans les zones surveillées
- Baignez-vous toujours avec vos enfants
- Choisissez les zones de baignades surveillées et respectez les drapeaux
- Mouillez-vous la tête, la nuque et le ventre en rentrant progressivement dans l'eau
- Ne consommez pas d'alcool avant et pendant la baignade.

La plateforme téléphonique "canicule info service" est mise en place lors de ces épisodes de fortes chaleurs au 0 800 06 66 66. En cas de malaise, appelez directement les secours en composant le 15 ou le 112. Sinon, vous pouvez rester informés sur :

Le site de Météo France : <http://vigilance.meteofrance.com/> - Site de la préfecture des Landes : www.landess.gouv.fr



Dis joli mois de mai quand reviendras-tu ?

Le dimanche 1er mai, nous sommes venus nombreux assister à la traditionnelle mayade. Enfin ! Les jeunes de notre village sont allés comme le veut la tradition, choisir ce jeune pin grand, droit et fourni qui se dressera fier au sein de notre village. Après l'avoir coupé, ils l'ont décoré de fleurs fabriquées par le club des aînés.

La mayade est une tradition landaise qui remonte à fort longtemps, elle permet d'honorer un habitant, des élus... le village lui-même. Dès le Moyen Âge, au 13e siècle, les paysans avaient l'habitude,

de, le 1er mai, de planter le mai devant la demeure de leur seigneur. La révolution étant passée par là, avec l'avènement des arbres de la "Liberté", les jeunes du village ont perpétué cette tradition en venant planter un pin chez le maire et tous les conseillers. Ils étaient reçus, selon l'heure, soit avec un apéro, soit un repas, voire les deux. Inutile de vous dire que ces journées étaient parfois fort longues avec des lendemains difficiles !

Ce dimanche en fin de matinée, les mayés étaient là afin de mettre en place devant la salle polyvalente ce "mai" coloré en l'hon-

neur de notre village.

À cette occasion, Pascal Bernadet, notre édile, a tenu à remercier les organisateurs de cette journée, l'ensemble des associations qui concourent à la vie de notre commune, et les élus du conseil municipal, pour leur investissement dans leurs missions.

Cette journée s'est poursuivie par un repas gascon, préparé par la jeune classe et le comité des fêtes qui ont mis tout en œuvre pour faire de ce 1er mai une réussite.



Journée citoyenne dans le cimetière

Suite aux travaux d'embellissement paysager et d'accessibilité de notre cimetière, nous avons souhaité poursuivre dans cette voie en rénovant les abords du nouveau cheminement.

Encouragée par le succès de la campagne de rénovation de notre église, la municipalité a organisé une journée citoyenne le samedi 11 juin 2022. Celle-ci a commencé tôt le matin par un petit café pour encourager les bénévoles. Chacun avait sorti brouettes, pelles et râpeaux pour étendre les 14,5 tonnes de gravier de façon à égaliser les niveaux autour du cheminement et limiter ainsi les risques de chutes. Maintenant, il n'y a plus de difficulté pour circuler autour de l'église. Comme le travail avançait vite, et que l'heure de passer à table était encore loin, il a fallu trouver un complément d'occupation. Cinq tonnes de terre ont ainsi été déversées entre les contreforts de l'église, où seront plus tard installées quelques plantations.

Cette matinée s'est déroulée dans la bonne humeur et le plaisir d'oeuvrer ensemble, toutes générations confondues, pour le bien commun.



Pour terminer, un repas simple à base de grillades a été servi à l'ombre, sur les

bords de l'étang de la Banère. Merci pour votre participation !